

**Conseil  
Municipal  
Du  
05/09/2006**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
**le 31/08/2006**  
et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Bruno MICHEL**

**DELIBERATION  
N° 31**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le  
/ / 2006  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le  
: / / 2006  
A la porte de la Mairie

Annexes :  
Statuts de la CCAV  
Modifiés

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

\* \* \*

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE SIX, LE SEIZE FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, , M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine , M. MICHEL Bruno, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU  
ABSENTS** :

Mme GARNIER Martine,  
M. POUGET Jean-Pierre,  
M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

Thierry BAGUET

Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul  
Modification des statuts

\*\*\*

**Rapporteur** : Le Maire

Par délibération du 16 juin 2006 la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul,

- A décidé d'étendre sa compétence à la création, l'aménagement et l'entretien d'ouvrages hydrauliques de régulation du débit des cours d'eau d'intérêt communautaire.
- S'est prononcée favorablement sur le principe d'une adhésion de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul au SIETA.
- A approuvé la nouvelle rédaction des statuts que je vous invite à consulter.

Ces dispositions seront effectives après vote des conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul dans les conditions de majorité requises à l'article L5211-7 du C.G.C.T.

**Décision** :

<b>Exprimées</b>	<b>8</b>
<b>Abstention</b> :	<b>0</b>
<b>Contre</b> :	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>8</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'extension des compétences de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul à la création, l'aménagement et l'entretien d'ouvrages hydrauliques de régulation du débit des cours d'eau d'intérêt communautaire.
- Approuve le principe d'une adhésion de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul au SIETA.
- Approuve la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS